

CADA D'ANGERS & SAUMUR

10, square François Truffaut, 49000 Angers

Le Cada (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) accueille, héberge et domicilie les demandeurs d'asile orientés par l'Ofii pendant la procédure d'asile. Les personnes y sont accompagnées dans leurs démarches administratives, juridiques et sociales, en partenariat avec les collectivités territoriales et le tissu associatif local. Enfin, il prépare à l'intégration par l'emploi et le logement les usagers qui ont reçu une protection internationale.

Année d'ouverture : 2001

Capacité au 31/12/2023 : 259 places

Nombre de logements gérés : 64, dont 63 dans le parc social et 1 dans le parc privé

PUBLIC ACCUEILLI

394 personnes accueillies en 2023

RÉPARTITION DES ADULTES PAR GENRE

53 % de femmes | 47 % d'hommes

PROFIL DU PUBLIC

60 % d'isolés | 27 % de familles monoparentales

2 % de couples sans enfants | 11 % de familles

18-25 ans | 10 %

PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE DES PERSONNES

Guinée Conakry : 52 personnes | 13 %

Tchad : 39 personnes | 10 %

Afghanistan : 30 personnes | 8 %

Côte d'Ivoire : 23 personnes | 6 %

Érythrée, Soudan et Géorgie : 19 personnes | 5 %

ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT EN 2023

136 personnes (85 ménages) entrées | **131** personnes (87 ménages) sorties | **20** mois de séjour en moyenne

99 % d'occupation en moyenne | **136** personnes accompagnées pour l'affiliation à l'Assurance maladie

108 personnes aidées pour la procédure devant l'Ofpra | **69** personnes aidées dans leurs démarches auprès de la CNDA | **57 %** de protections accordées (Ofpra et CNDA)

AUTONOMISATION ET INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE (BPI)

143 personnes BPI (99 ménages) hébergées | **11,3** mois de séjour moyen pour les réfugiés à compter de l'obtention d'une protection internationale

16,1 mois de séjour moyen pour les BPS (bénéficiaires de la protection subsidiaire) à compter de l'obtention d'une protection internationale

INSERTION PAR LE LOGEMENT

58 personnes (40 ménages) BPI sorties du dispositif | **19 %** sortis dans le cadre de la mobilité géographique

40 % en logement pérenne | **41 %** en hébergement temporaire